

ETUDE DES FONDS DE PECHE DU LITTORAL ATLANTIQUE MARTINICAIS

Ressources, exploitation, perspectives

par Henri FARRUGIO et Christian SAINT-FELIX
avec la collaboration technique d'Alain LAGIN

Alors que le relief abrupt de la côte sous le vent et de l'extrémité NE de la Martinique plonge au-dessous du niveau zéro sans rupture de pente appréciable (l'isobathe des 500 m y est souvent atteint à moins d'un mille du rivage) le flanc Est atlantique de l'île se prolonge sous la mer par un petit « plateau continental ». Cette région est caractérisée par la présence d'une barrière de roches madréporiques et de coraux, sensiblement parallèle à la côte, depuis la localité de Sainte-Marie, au nord, jusqu'au bourg du Vauclin au sud (fig. 1).

Les fonds y sont l'objet d'une exploitation assez intense, en raison de leur accès facile aux embarcations et engins de pêche artisanaux et de leur richesse relative en espèces sédentaires de poissons et de crustacés. C'est pourquoi notre choix s'est porté sur ce secteur pour effectuer la première des campagnes de prospection programmées par l'Institut des Pêches, dans le cadre des travaux de reconnaissance systématique des fonds côtiers et des ressources halieutiques des Antilles françaises.

Travaux réalisés.

Du mois d'octobre 1974 au mois de juillet 1975, quarante stations réparties le long de la barrière et des isobathes 10, 20, 30 et 50 m, ont été prospectées (fig. 3).

L'engin utilisé est un filet trémail du commerce, en polyéthylène tressé multifilament, de 2,60 m de hauteur et 200 à 500 m de long suivant les stations, avec une chute de 59 mailles de 40 mm de côté pour la nappe centrale et de 7 mailles de 200 mm pour les nappes latérales. Afin d'exploiter au maximum les déplacements nocturnes caractéristiques des crustacés, le filet a toujours été calé à la tombée du jour et relevé le lendemain matin à l'aube.

Ces pêches ont permis de réunir un grand nombre d'informations d'ordre systématique, biométrique et bio-écologique sur près de 2 000 poissons et 700 langoutes. A ces données il faut ajouter l'examen du produit d'une vingtaine de stations complémentaires, grâce à la collaboration de plusieurs professionnels utilisant des méthodes de travail comparables aux nôtres. Enfin, des observations sur la bathymétrie et la nature des fonds ont été effectuées au cours de la campagne par divers moyens (lignes de sonde, sondage ultrasonore, plongées d'exploration, examen des fragments de substrat remontés par le filet). Ces renseignements permettent de compléter la carte n° 383 du service hydrographique de la Marine.

Résultats obtenus.

A. Bathymétrie et nature des fonds.

Au voisinage de la côte, jusqu'aux environs de 20 m, le plateau est parsemé de nombreux récifs (« cayes ») dont certains affleurent la surface, séparés par des aires sablo-vaseuses et de petits her-

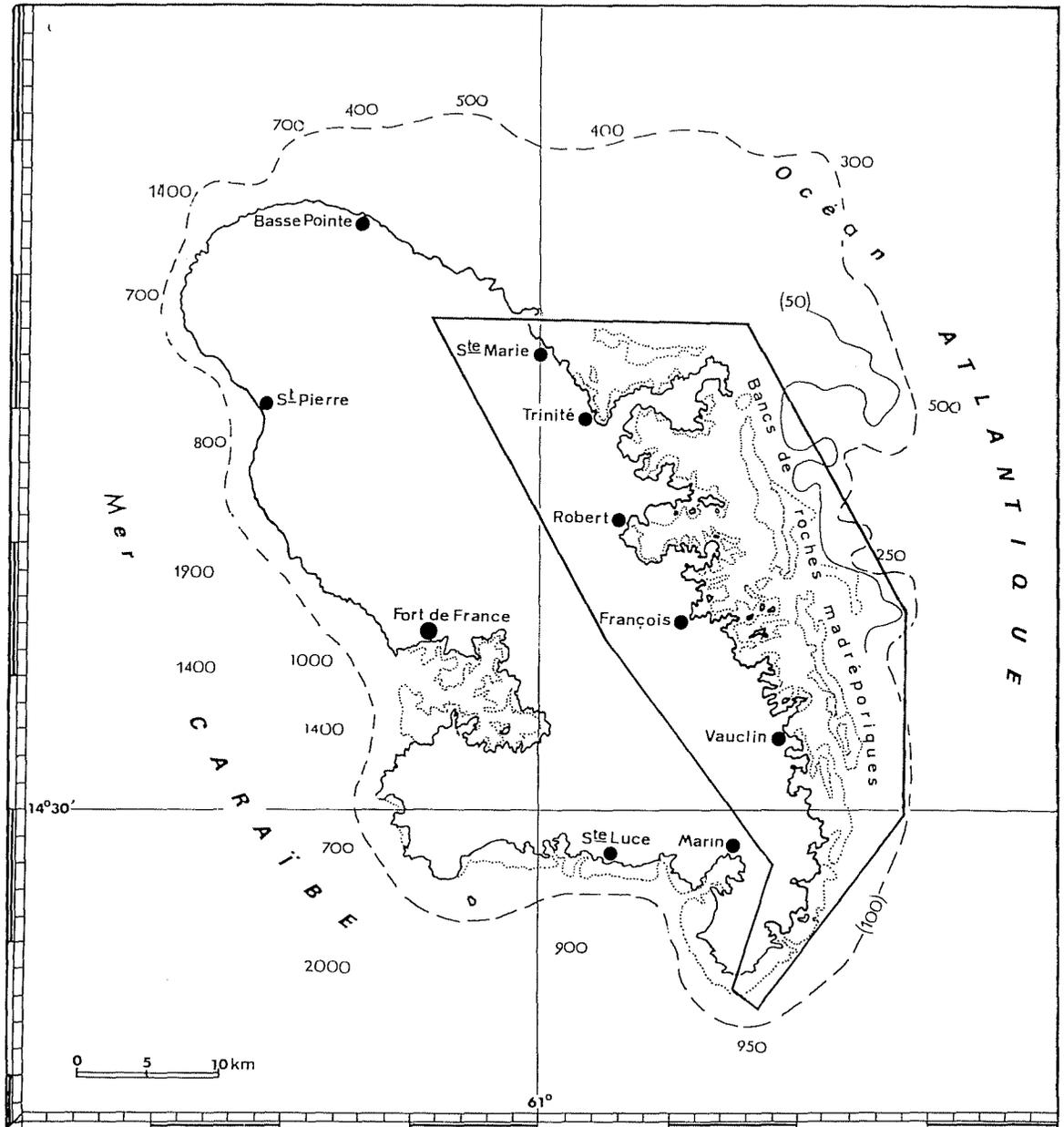


FIG. 1. — Côtes martiniquaises. Situation géographique de la zone prospectée.

biers très clairsemés. Entre cette frange littorale à faciès multiples et le banc corallien, s'intercale une bande de vase molle très peu accidentée, dont la profondeur maximum ne dépasse pas 30 m. La barrière, tronçonnée par plusieurs passes étroites et limitée par des tombants quasi verticaux, remonte

souvent à quelques centimètres de la surface et présente un relief en dents de scie très tourmenté. Au-delà de ces écueils, l'isobathe des 50 m est rapidement atteint et l'on rencontre des fonds sablo-vaseux, d'aspect général assez uniforme au sondeur (fig. 2). A la lisière de ces fonds doux existent fréquemment d'importants champs d'algues. La cartographie de ces différentes zones est représentée sur la figure 3.

B. Inventaire faunistique.

La diversité du peuplement faunistique, jointe à l'extrême rareté des documents systématiques d'ensemble sur la faune de la région, a posé de nombreux problèmes d'identification. Néanmoins il a été possible de reconnaître les 56 espèces de poissons et les 9 espèces de crustacés ayant une importance commerciale, qui figuraient dans nos pêches. Ces déterminations ont permis de dresser la liste faunistique présentée en annexe, sur laquelle figure également la nomenclature vernaculaire correspondante.

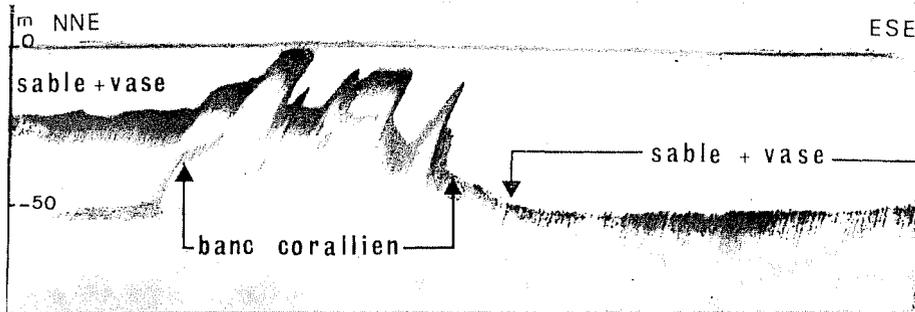


Fig. 2. — Echogramme du fond obtenu au sondeur ultrasonore, de la côte vers le large (au départ du Havre du Robert).

C. Etude du stock ichthyologique.

1° Rendements et secteurs de pêche.

Afin de normaliser l'expression des rendements des différentes pêches, la production a été exprimée en kilogrammes par unité d'effort (Kg/UE), l'unité choisie correspondant à cent mètres de filet trémail pêchant pendant une nuit.

La comparaison des valeurs obtenues a mis en relief l'existence de zones plus ou moins productives. Ainsi il est possible de délimiter un certain nombre de secteurs de pêche, en groupant les stations par affinités de rendements (fig. 3). L'interprétation rigoureuse des différences observées d'un secteur à l'autre est difficile, mais certaines remarques d'ensemble peuvent être formulées : les rendements obtenus sont en général assez faibles. Ils varient en moyenne de un à huit kilogrammes par unité d'effort selon les secteurs, et il faut signaler que la production n'a été égale ou supérieure à 5 Kg/UE que pour 45 % seulement des pêches réalisées (fig. 4).

Dans la bande comprise entre la côte et les accores de la barrière corallienne, il existe une très nette relation de proportionnalité entre les rendements et la bathymétrie. Sauf cas exceptionnels, les apports en poissons des sondes inférieures à 5 m sont pratiquement nuls. Quant aux fonds de 5 à 10 m, quelle qu'en soit la nature, ils permettent rarement de dépasser 1 Kg/UE.

Dans la bande comprenant la barrière corallienne et ses abords immédiats, la répartition des tailles et des effectifs des captures, étudiée uniquement en fonction de la profondeur, ne montre pas de variations considérables et ne permet pas d'expliquer les différences de rendements entre les diverses stations. Par contre, la production est liée de façon très sensible à la nature du substrat, qui semble bien être le facteur déterminant dans la variabilité des captures (fig. 5). Les meilleures pêches ont été réalisées sur des fonds à prédominance rocheuse, en particulier ceux situés au sud du Cap Macré (fig. 3).

Les stations situées sur les fonds coralliens et madréporiques de la barrière, ou aux accores de celle-ci, peuvent être considérées elles aussi comme relativement riches dans l'ensemble. Les herbiers et les étendues à dominante vaseuse ou sableuse se sont avérés être les moins rentables dans le cadre de la zone étudiée. Cependant il faut se garder d'en conclure que les régions présentant ce type de substrat, et



FIG. 4. — Pêche réalisée à l'aide de 200 m de trémail, pendant 12 heures, aux accores de la barrière dans le SE du Vauclain.

notamment celle qui commence en arrière de la barrière, sont toutes sans intérêt. En effet, la présente prospection a été volontairement limitée à l'isobathe 50, c'est-à-dire à la bordure de cette aire qui a très vraisemblablement une grande extension vers le large, et dont les ressources benthiques sont encore inconnues à l'heure actuelle.

2° Composition des prises.

a) Fréquence.

En fonction de leurs fréquences ($F\% = \text{rapport du nombre de pêches contenant une espèce donnée au nombre de pêches total}$), les espèces de poissons capturés ont été classées en trois groupes :

Les espèces principales sont, par ordre d'importance décroissante, les gorettes (*Haemulon flavolineatum*) qui sont présentes dans 72 % des pêches, les chirurgiens (*Acanthurus bahianus* et *A. coeruleus* : 64 %), les juifs ou soleils (*Priacanthus arenatus* : 61 %), les sardes ou ouayaks (*Lutjanus synagris* : 58 %), les petites gorettes ou sardes jaunes (*Haemulon sciurus*) et les vieilles-varech (*Alfistes afer* : 55 %), les barbarins et souris (*Pseudupeneus maculatus* et *Upeneus martinicus*), les carpes (*Labridae*) et les poules de mer (*Dactylopterus volitans* : 53 %), enfin les marignans (*Holocentrus ascensionis* : 50 %).

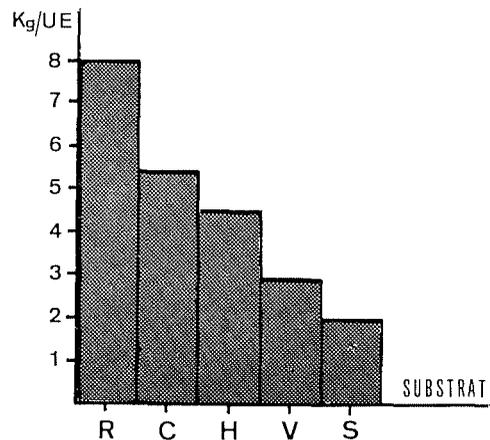


FIG. 5. — Relation entre les rendements moyens en poissons et la nature du substrat (R : roches ; C : coraux et madrépores ; H : herbiers ; V : vase ; S : sable).

Au titre des espèces secondaires, on a en premier lieu les carangues bleues ou carangues à piquettes (*Caranx ruber*), présentes dans 41 % des pêches, suivies des raies (*Dasyatis americana* : 36 %), des mombins (*Myripristis jacobus*) et perroquets (*Scaridae* : 33 %), des bananes (*Albula vulpes* : 28 %), enfin des oualirois (*Epinephelus adscensionis* : 25 %).

On voit que huit espèces principales sur dix et trois espèces secondaires sur six, sont des poissons typiques des zones rocheuses, madréporiques ou coralliennes.

Toutes les autres espèces capturées peuvent être considérées comme occasionnelles, leurs fréquences variant de 15 à 1 %.

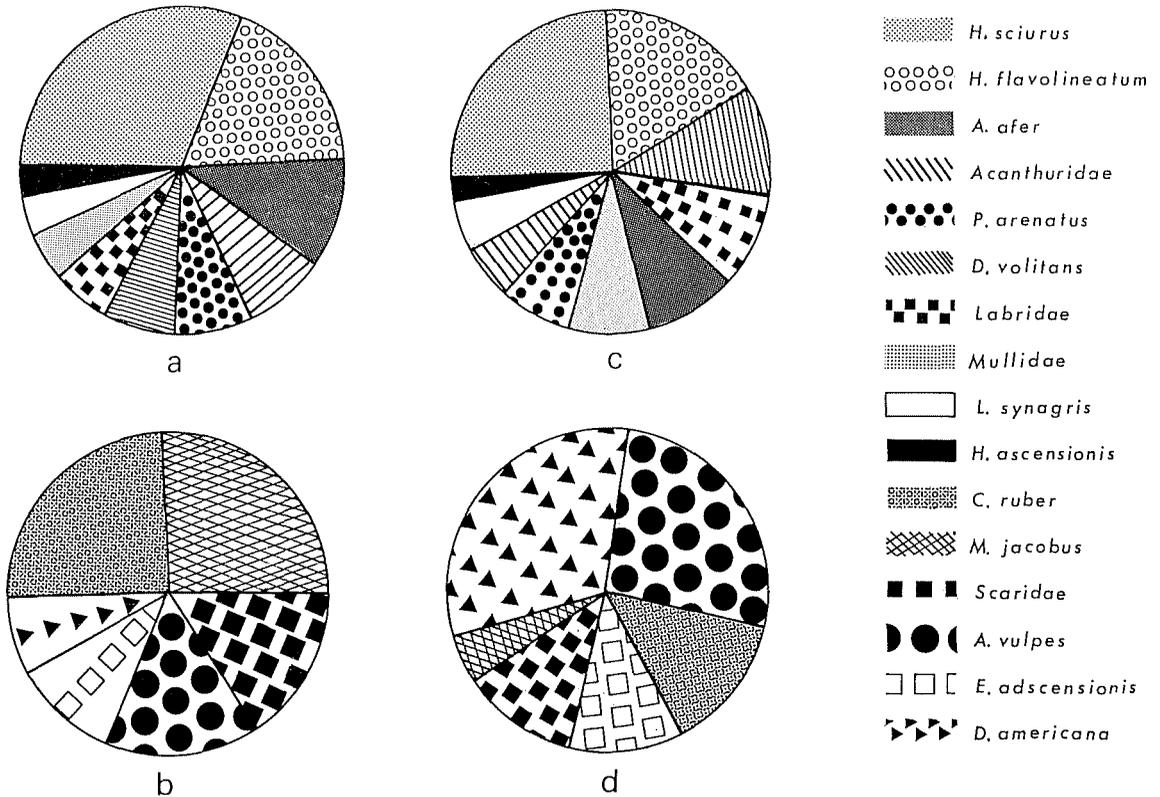


FIG. 6. — Abondance numérique relative des espèces principales (a) et secondaires (b) de poissons, et abondance relative en poids (c: espèces principales; d: espèces secondaires).

b) Abondance.

Afin d'apprécier l'abondance numérique et pondérale des différentes espèces dans la zone prospectée, les rapports entre le nombre et le poids des individus d'une espèce donnée, respectivement au nombre ou au poids de l'ensemble des prises, ont été calculés. On remarquera (fig. 6) que les espèces les plus importantes numériquement et pondéralement, sont également celles qui sont les plus fréquentes.

Pour l'ensemble des espèces principales et secondaires, les plus abondantes sont les gorettes (*Haemulidae*), qui représentent 40 % des effectifs et entrent pour plus du tiers dans le poids total des captures. Les autres espèces s'inscrivent dans des ordres différents selon que l'on considère leur abondance en nombre ou en poids. Certaines, comme les mombins ou les chirurgiens par exemple, composées de poissons qui n'atteignent pas de grandes tailles individuelles, sont pondéralement peu importantes, bien qu'elles soient représentées dans les prises par un nombre relativement élevé d'individus. De ce fait elles sont donc d'un intérêt commercial assez restreint.

c) Qualité.

Bon nombre des espèces, qui constituent la faune ichthyologique de la région, sont déconsidérées par la population qui ne les consomme pas. Ainsi les ressources en poissons, examinées sous l'angle de leur valeur marchande, peuvent être scindées en un groupe d'espèces « de première qualité » et en un second, de qualité « inférieure ».

Parmi les espèces principales précédemment définies, et qui représentent 80 % du poids total des apports si l'on excepte les chirurgiens dont la valeur commerciale est pratiquement nulle, toutes les autres sont appréciées sur le marché et appartiennent au premier groupe.

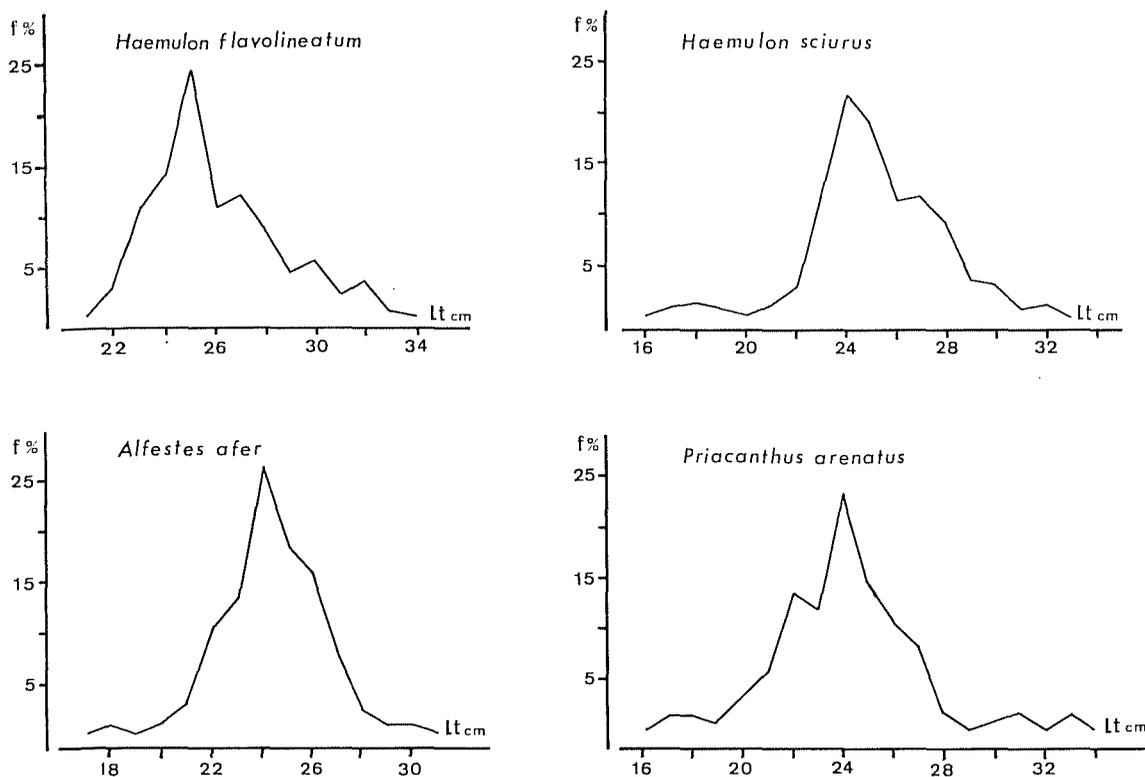


FIG. 7. — Polygones de distribution de fréquence des tailles chez les quatre espèces de poissons commerciaux les plus fréquentes (Lt: longueur totale).

Il faut noter que la sardine (ou ouayak, ou vivaneau rayé) *Lutjanus synagris*, seule espèce principale qui soit plus caractéristique des fonds sablo-vaseux que des zones rocheuses ou coralliennes, est également de première qualité. Sa taille relativement importante et la qualité de sa chair, en font un poisson particulièrement recherché, tout comme les autres lutjanidés : pargue dent chien (*L. apodus*), vivaneau (*L. mahogoni*), etc. Malheureusement ils sont peu abondants dans l'aire considérée, car ils vivent en général à plus grande profondeur. Leur présence dans nos pêches est toutefois de bon augure. Elle laisse supposer qu'une éventuelle prospection des fonds doux du talus, au-delà de 50 m, pourrait permettre d'abondantes captures de ces poissons, dont on sait qu'ils peuvent présenter des concentrations souvent très importantes sur ce type de substrat.

Les carangues, mombins, perroquets et oualirois sont également appréciés à la Martinique. Par contre, les raies (comme tous les séliaciens en général) et les bananes (*Alopias vulpes*) dont le poids représente pourtant 56 % du total des apports en espèces secondaires, entrent dans la catégorie inférieure.

Les pêcheurs antillais tentent, depuis quelques années, de répondre à la demande sans cesse croissante, en offrant à bas prix sur le marché ces poissons, et bien d'autres, qu'ils consomment eux-

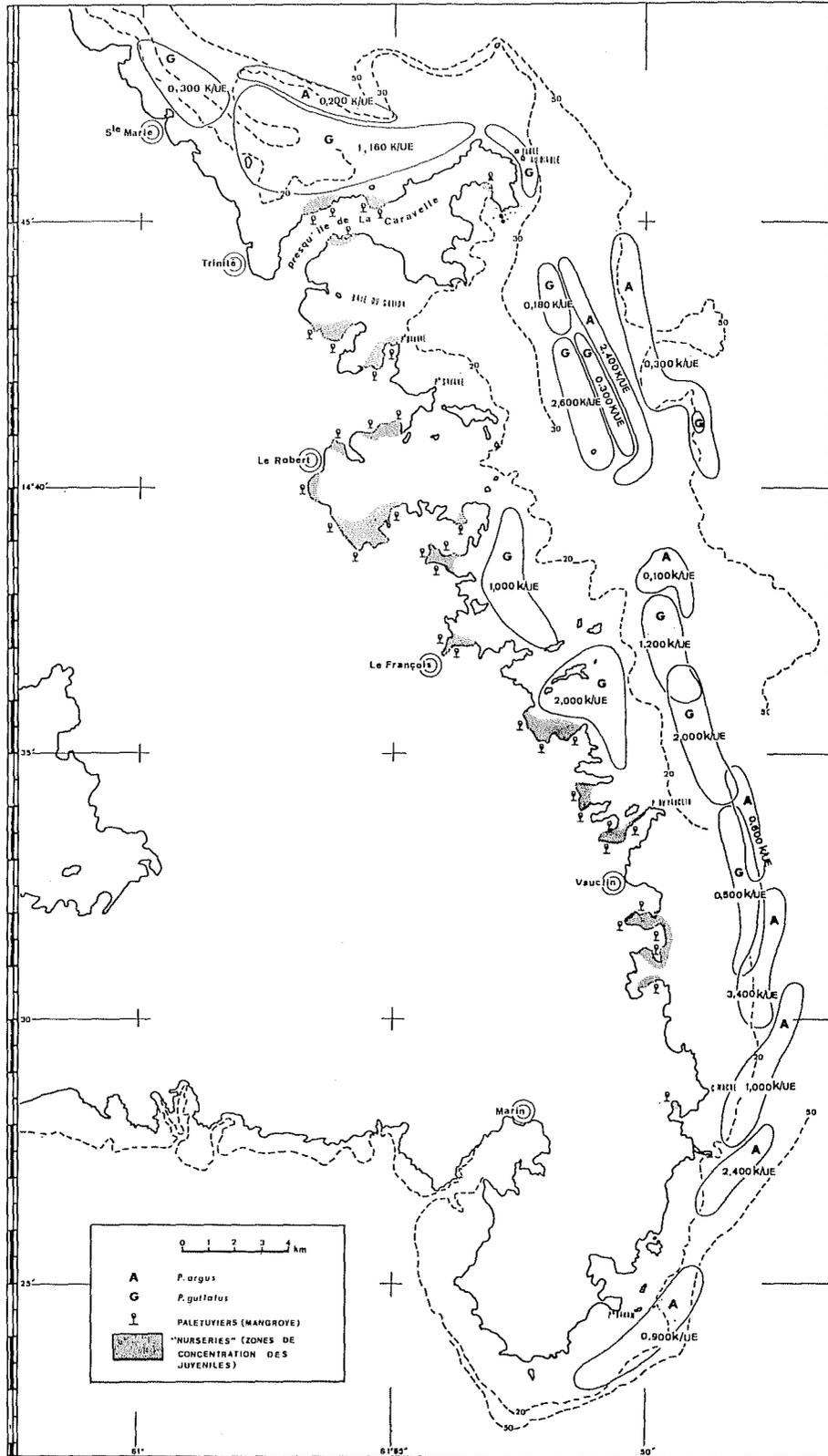


FIG. 8. — Côte atlantique, langoustes : situation des secteurs de pêche ; répartition spécifique et rendements moyens en langoustes, exprimés en Kg par unité d'effort (K/UE).

mêmes de plus en plus couramment. Cependant ils se heurtent encore à la réticence des acheteurs locaux, auxquels ils ont souvent enseigné eux-mêmes, en d'autres temps, des critères de qualité bien arbitraires.

Quoi qu'il en soit, en faisant un bilan général, on constate qu'à l'heure actuelle un cinquième de la production de la pêche artisanale côtière est peu ou pas commercialisable.

3° Remarques sur l'état du stock.

Il n'existe aucune donnée statistique sur la production de la pêche en Martinique, et l'absence de renseignements précis concernant les quantités débarquées, la taille des captures et l'évolution de l'effort de pêche au cours de ces dernières années interdit tout diagnostic rigoureux du niveau d'exploitation des ressources marines de l'île. Toutefois les données recueillies sur la côte atlantique permettent une première approche du problème.

Dans la majorité des cas, les plus grandes dimensions des individus, des diverses espèces figurant dans nos prises, sont très proches des longueurs et des poids maximaux signalés pour elles dans la littérature. Par ailleurs les polygones de fréquence des tailles (fig. 7) montrent que les classes moyennes des diverses populations spécifiques sont les plus abondamment représentées.

La sélectivité du filet utilisé ayant une influence certaine sur l'échantillonnage, la faible importance des petites classes (au-dessous de 20 cm) doit, à notre avis, lui être attribuée en majeure partie, plutôt qu'à un défaut de recrutement. De plus les stades juvéniles de nombreux poissons fréquentent de préférence les eaux très peu profondes et bien abritées des mangroves et des herbiers de la frange littorale. Il n'est d'ailleurs pas rare dans la région, de voir les meurtrières sennes de plage ramener des quantités parfois très importantes d'alevins de toutes sortes.

Quant aux modes généralement peu élevés des individus de grande taille, il est difficile d'y voir l'indication d'un début de raréfaction de la partie adulte du stock. Il est en effet notoire qu'en zones tropicales, les tailles moyennes de la majeure partie des poissons récifaux dépassent rarement 20 à 25 cm. Nos observations biométriques montrent que pour les espèces les plus abondantes, 52 % des individus ont une longueur comprise entre 20 et 23 cm. Ces valeurs ont donc un caractère très classique.

D. Etude du stock langoustier.

1° Rendements et secteurs de pêche.

Les langoustes, et essentiellement le « homard bissié » ou « brésilienne » (*Panulirus guttatus*) et le « homard blanc » (*Panulirus argus*), représentent 21 % du poids total de nos pêches.

Les apports diffèrent selon les stations, et le regroupement de ces dernières permet, comme dans le cas des poissons, de mettre en évidence plusieurs secteurs de pêche dont les rendements moyens varient de 0,1 à 3,4 K/UE, (fig. 8).

Les secteurs ainsi définis traduisent en outre l'existence d'une répartition spécifique très franche, qui dépend étroitement de la nature du substrat. *P. guttatus* fréquente de préférence les fonds rocheux, madréporiques et coralliens, sur lesquels a été effectuée la quasi-totalité des captures de ces langoustes. *P. argus* est au contraire une espèce caractéristique des herbiers et des champs d'algues qui bordent les fonds durs, et des fonds détritiques.

Il faut noter par ailleurs que la rentabilité est liée de façon très sensible à la bathymétrie (fig. 9). Pour l'ensemble de la côte atlantique, les meilleurs rendements en *P. argus* ont été obtenus aux sondes comprises entre 10 et 25 m, tandis que les plus belles pêches de *P. guttatus* se font souvent à des profondeurs inférieures à 5 m. Ce fait tient essentiellement à des différences au niveau du comportement bio-écologique des langoustes martiniquaises, différences qui semblent particulièrement bien marquées entre les fractions adultes des deux populations spécifiques considérées.

2° Composition des prises.

Cinq espèces de langoustes se rencontrent sur la côte atlantique, mais ainsi qu'il a déjà été signalé, les plus fréquentes sont *P. argus* et *P. guttatus* qui figurent respectivement dans 75 % et 62 % des pêches.

Avec 74 % du nombre total des langoustes pêchées, *P. guttatus*, la « brésilienne », est numériquement près de trois fois plus abondante que le « homard blanc », *P. argus* (26 %). Examinées sous l'angle de l'importance pondérale, les proportions sont inverses, *P. argus* représentant 73 % du poids total en langoustes. Plusieurs études biométriques ont montré en effet que les adultes de cette espèce présentent des tailles et des poids nettement supérieurs à ceux que sont susceptibles d'atteindre les plus grands individus de *P. guttatus* en fin de croissance (1).

3° Remarques sur l'état du stock.

Les polygones de fréquence des tailles montrent, pour les deux espèces, un certain nombre de pics traduisant l'existence de plusieurs classes de taille, qui correspondent, selon toutes probabilités, à des groupes d'âge distincts (fig. 10).

Les plus grandes tailles observées pour les langoustes en Martinique sont très voisines de celles signalées par la littérature dans d'autres régions. De plus on notera que 60 % des individus de *P. argus* ont une longueur totale supérieure à la taille minimum réglementaire de 22 cm. Par ailleurs, nos observations sont très comparables à celles dont on dispose pour certaines pêcheries étrangères, comme celles de Porto-Rico ou de Floride, où cette espèce est exploitée industriellement. Sur ces

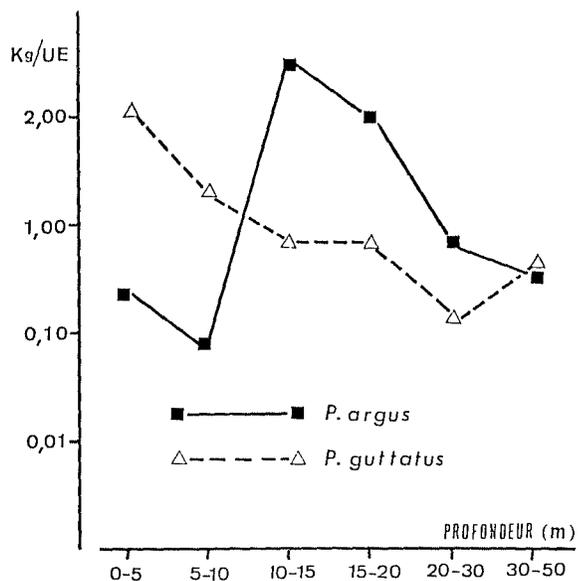


Fig. 9. — Relation entre les rendements en langoustes et la bathymétrie.

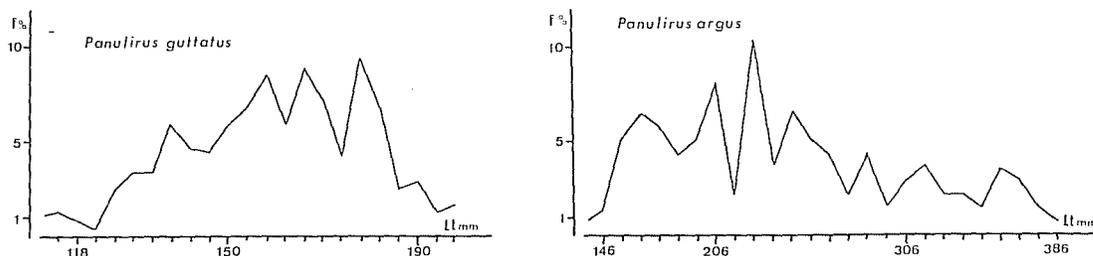


Fig. 10. — Polygones de distribution de fréquence des tailles des langoustes (Lt: longueur totale, des pédoncules oculaires à l'extrémité de la nageoire caudale).

marchés, les tailles les plus fréquentes oscillent entre 22 et 30 cm, intervalle dans lequel sont comprises plus de 40 % des *P. argus* figurant dans nos pêches.

En ce qui concerne *P. guttatus*, seuls 35 % des individus examinés ont une longueur égale ou supérieure à la taille minimum réglementaire, qui est pour cette espèce de 17 cm. Il ne s'agit pas là d'un indice d'overfishing ; effectivement, il semble bien, à la lumière des informations fournies par la littérature et des premiers travaux de biométrie effectués en Martinique par l'I.S.T.P.M., que cette taille d'exploitation, apparemment établie « a priori », soit excessive et n'ait aucune signification biologique précise.

(1) H. FARRUGIO, Science et Pêche n° 247, mai 1975.

Dans le cas de *P. argus*, on constate une très nette augmentation de la taille moyenne des captures en fonction de la bathymétrie. La figure 11 montre que les langoustes de cette espèce ayant atteint les 22 cm officiellement autorisés pour leur exploitation, ne se rencontrent pratiquement qu'aux sondes supérieures à 10 m. Le long de la frange littorale, dans quelques mètres d'eau, ne vivent, sauf exception, que de très jeunes langoustes. Les stades post-larvaires et les juvéniles de quelques centimètres sont particulièrement abondants dans les eaux des mangroves. Enfin, la relation de proportionnalité « taille-profondeur » ne se vérifie pas chez *P. guttatus*, (fig. 11), qui colonise, quel que soit son âge, des zones littorales ou des secs peu profonds (« cayes »).

Remarques sur le matériel utilisé.

Le filet trémail s'est avéré avoir une valeur pêchante en langoustes acceptable. Cependant son utilisation dans la région étudiée présente trois inconvénients majeurs.

Tout d'abord, les nombreuses ruptures de ralingues et déchirures de nappes, car le filet « s'encaye » fréquemment dans les coraux. Il s'ensuit la nécessité de ramendages incessants si l'on veut conserver au filet une bonne valeur opérationnelle. De plus, la remontée du filet « encayé » a toujours

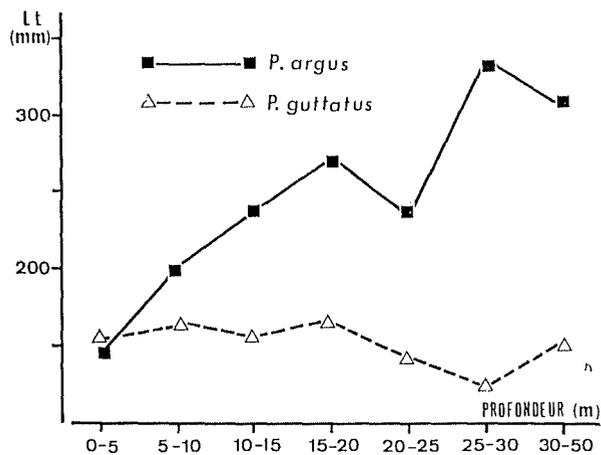


FIG. 11. — Relation entre la taille des langoustes et la bathymétrie (Lt: longueur totale moyenne).



FIG. 12. — Engorgement du trémail après une pêche sur les champs d'algues à l'est du Vaublin.

été très difficile sur les fonds excédant 30 m, et ce malgré l'utilisation du treuil et du rouleau de relevage du navire « Cap-Ferré » mis à notre disposition durant une partie de la campagne par le Service des Affaires Maritimes de Fort-de-France.

Ensuite, les forts courants, fréquents dans la région, arrachent d'importantes quantités d'algues et les rabattent par milliers sur le trémail. Outre le fait qu'elles diminuent l'efficacité du filet et en augmentent considérablement le poids et le volume, ces algues entraînent, après chaque pêche, de longues heures de démaillage (fig. 12).

Enfin, pour la capture des langoustes, le filet doit pêcher de préférence durant toute une nuit. Or le trémail arrête également de nombreux poissons. Malheureusement plus de 50 % de ceux-ci sont avariés et impropres à la consommation après ces séjours prolongés dans une eau dont la température voisine les 30 °C.

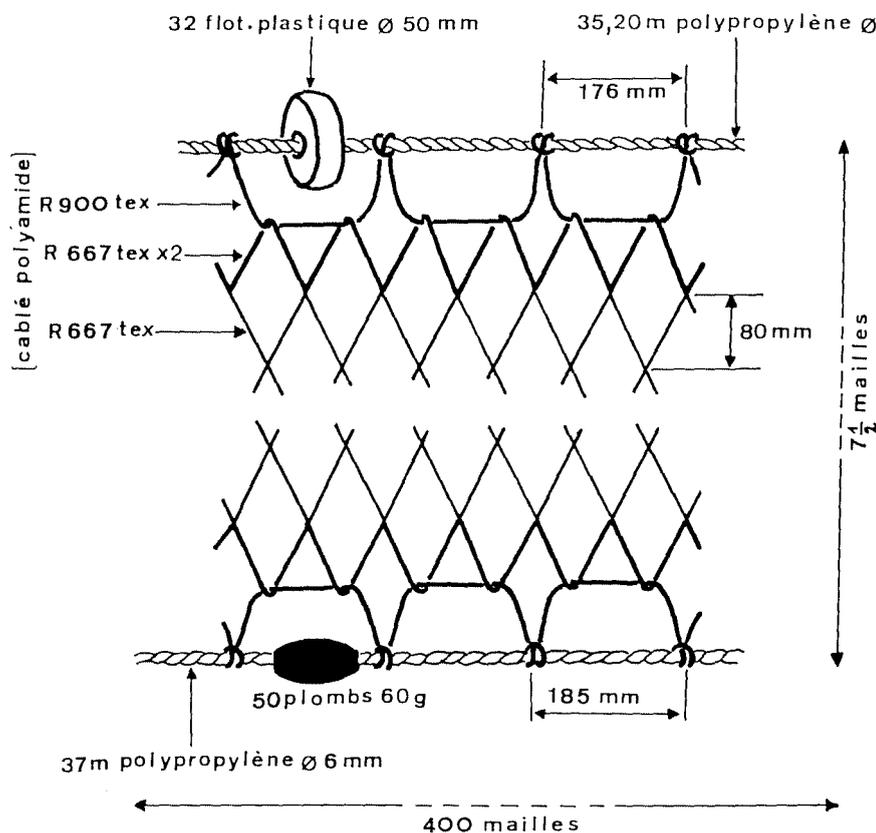


FIG. 13. — Type de montage des filets à langoustes utilisés en Mauritanie.

Pour ces raisons, l'utilisation du trémail est donc à déconseiller sur les fonds de corail ou d'algues. Pour la pêche à la langouste, l'emploi de filets maillants de fond, de 1,20 m de hauteur, à mailles de 80 mm de côté, du type de ceux employés en Mauritanie (fig. 13) devrait donner des résultats plus satisfaisants.

Protection des ressources, moyens préconisés.

A la Martinique, les professionnels font fréquemment état d'une diminution des quantités débarquées et en attribuent la cause à de nombreux facteurs extérieurs à la profession : urbanisation du littoral, pollution industrielle ou ménagère, destruction de la faune par les plaisanciers et les chasseurs sous-marins, etc. Cependant, il ne faut pas oublier que la zone côtière supporte depuis déjà plusieurs générations la totalité de l'effort de pêche martiniquais. Sur ce plateau peu étendu se manifeste, depuis une dizaine d'années, un accroissement considérable de l'effort et du nombre des marins

pêcheurs. Pour tenter d'approvisionner un marché sans cesse plus exigeant sur le plan quantitatif, ces derniers pratiquent malheureusement une pêche de moins en moins sélective. Une telle situation, à la limite du point critique, risque de sombrer très bientôt dans la surexploitation. C'est pourquoi il est souhaitable que tous comprennent la nécessité d'y faire front, en rationalisant l'exploitation des ressources et en protégeant leur potentiel de régénération. Dans cet esprit, les premières suggestions suivantes seraient à retenir.

a) Limitation de l'effort de pêche dans la frange littorale comprise entre 0 et 10 m, dont certaines zones, en particulier en bordure des mangroves, constituent de véritables « nurseries » pour les alevins de poissons et les jeunes langoustes. Des cantonnements permanents mériteraient même d'y être envisagés.

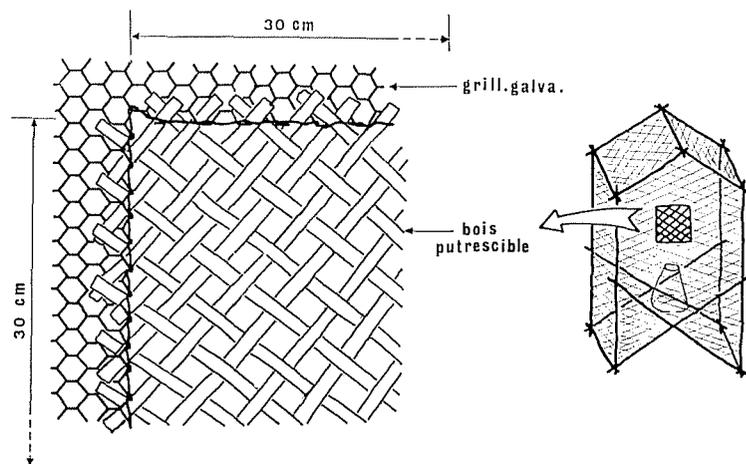


FIG. 14. — Montage d'une fenêtre en lattis de bois putrescible sur un casier martintiquais à mailles métalliques.

b) Installation, sur la face supérieure ou les faces latérales des casiers métalliques, d'une ou plusieurs fenêtres en lattis de bois léger (bambou refendu par exemple). La destruction rapide de cet artifice par putréfaction dans l'eau de mer permettrait de limiter les prélèvements non négligeables effectués en pure perte sur le stock par les nombreux casiers perdus. Ces engins restent en effet encore pêchants durant plusieurs mois après avoir été abandonnés au fond en fin de campagne ou perdus par défaut de balisage (fig. 14).

c) Limitation, ou suppression, de la pratique de la senne de plage qui, sur la côte atlantique principalement, est d'un rapport pratiquement nul en poissons de tailles commerciales, mais entraîne la destruction d'un grand nombre de juvéniles et de leur habitat.

d) Utilisation, pour les filets calés, maillants ou trémails, de nappes à mailles de 45 mm de côté minimum (il est fréquent de constater que certains filets, de fabrication artisanale, sont montés actuellement en mailles de 25 ou même de 20 mm, perdant ainsi tout pouvoir sélectif).

e) Rejet systématique à la mer des langoustes n'ayant pas atteint les tailles minimales d'exploitation et des femelles grainées (la conservation en vivier de ces dernières est d'un intérêt illusoire, car elles y meurent le plus souvent avant la maturité complète de leurs œufs).

f) Suppression de la « pêche au chatrou » qui consiste à capturer les jeunes langoustes après les avoir effrayées à l'aide d'un poulpe mort. Cette pêche, abondamment pratiquée par bon nombre de jeunes « pseudo-professionnels » constitue une forte ponction sur la partie juvénile des populations langoustières. De même, la capture des crustacés devrait être interdite aux chasseurs sous-marins. En effet, si ces derniers dédaignent les trop petits poissons (leur action sur le stock étant dans ce cas bien plus sélective que celle de nombreux engins professionnels), il n'en est pas de

même pour les langoustes, dont ils prennent trop peu souvent la taille en considération. Par ailleurs, rappelons que la pêche des crustacés est interdite depuis plusieurs années en plongée au scaphandre et en apnée, autrement qu'à mains nues.

g) Enfin il va sans dire que l'utilisation de produits toxiques ou d'explosifs, encore assez répandue, est à proscrire formellement.

Conclusions.

La côte atlantique martiniquaise présente les caractéristiques typiques des régions tropicales à faciès corallien et essentiellement :

a) une grande variété d'espèces animales sédentaires, et en particulier de poissons récifaux, de tailles généralement réduites et de faible abondance numérique, constituant des populations bien moins denses que celles qui existent sous d'autres latitudes ;

b) la présence, entre le rivage et la barrière corallienne, d'une bande peu profonde de fonds doux, dépourvue d'abris naturels, bien protégée, mais peu accessible aux espèces du large et où le règne animal est pauvre.

C'est là l'explication majeure de la faiblesse des rendements obtenus sur ce plateau continental restreint sur lequel, en outre, l'effort de pêche ne cesse d'augmenter. Le relief complexe du récif y rend impossible l'utilisation des arts traînants et très difficile celle des engins filtrants comme les filets calés, dont cette campagne nous a montré le peu de maniabilité sur les secteurs coralliens. Pour ces raisons, la zone littorale atlantique martiniquaise est vouée exclusivement à une exploitation de type artisanal, dont les possibilités d'expansion sont très limitées par les conditions écologiques naturelles.

D'après l'examen des données recueillies, l'état des stocks halieutiques littoraux, tant en poissons qu'en crustacés semble encore assez satisfaisant dans l'ensemble. Cependant, il faut souligner le fait que l'accroissement de l'effort et du nombre des pêcheurs « occasionnels », et l'exploitation en général encore très anarchique des ressources, auxquels on assiste à l'heure actuelle en dépit de la législation existante, risquent, si l'on n'y prend garde, de conduire à brève échéance à une surexploitation des fonds côtiers.

Il est facile, pour les professionnels, d'éviter l'appauvrissement qui menace ces lieux de pêche, s'ils prennent conscience, dès à présent, de la nécessité d'appliquer spontanément et sans contraintes un certain nombre de mesures de protection indispensables.

Enfin, de premières observations nous laissent supposer que les conditions de milieu, existant au-delà de la barrière corallienne, sont favorables à la prolifération d'une faune benthique, mais surtout pélagique, abondante et de bonne qualité. C'est donc vers le large, ou, dans un premier temps, le semi-large qu'il convient d'orienter les actions en vue d'assurer l'essor de la pêche atlantique martiniquaise.

ANNEXE

Inventaire faunistique des espèces de poissons et de crustacés commerciaux
capturées durant la campagne

Poissons

<i>Familles</i>	<i>Nomenclature scientifique</i>	<i>Noms vernaculaires</i>
Dasyatidae	<i>Dasyatis americana</i> HILDEBRAND et SCHROEDER, 1928	raie
Torpedinidae	<i>Torpedo</i> sp.	trembleur
Orectolobidae	<i>Ginglymostoma cirratum</i> (BONNATERRE, 1788)	requin vache
Sphyrnidae	<i>Sphyrna</i> sp.	requin marteau
Albulidae	<i>Albula vulpes</i> (LINNE, 1758)	banane
Synodidae	<i>Synodus intermedius</i> (AGASSIZ, 1829)	lézard, zanoli
Muraenidae	<i>Enchelycore nigricans</i> (BONNATERRE, 1788)	congre
	<i>Gymnothorax moringua</i> (CUVIER, 1829)	moringue
Fistulariidae	<i>Fistularia tabaccaria</i> LINNE, 1758	trompette
Holocentridae	<i>Holocentrus ascensionis</i> (OSBECK, 1771)	marignan
	<i>Holocentrus vexillarius</i> POEY, 1868	marignan
	<i>Myripristis jacobus</i> CUVIER, 1829	mombin
Sphyrnaeidae	<i>Sphyrna barracuda</i> (WALBAUM, 1792)	bécune
Mugilidae	<i>Mugil brasiliensis</i> AGASSIZ, 1829	carmot
Polynemidae	<i>Polydactylus virginicus</i> (LINNE, 1758)	ba'bi
Serranidae	<i>Cephalopholis fulva</i> (LINNE, 1758)	ouatalibi
	<i>Epinephelus guttatus</i> (LINNE, 1758)	couronné
	<i>Epinephelus adscensionis</i> (OSBECK, 1757)	oualioua
	<i>Alphestes afer</i> (BLOCH, 1793)	vieille-varech
	<i>Rypticus saponaceus</i> (BLOCH et SCHNEIDER, 1801)	savon
Priacanthidae	<i>Priacanthus arenatus</i> CUVIER, 1829	juif, soleil
Carangidae	<i>Elagatis bipinnulatus</i> (QUOY et GAIMARD, 1824)	colas, saumon
	<i>Caranx ruber</i> (BLOCH, 1793)	carangue bleue (= carangue à pisquettes)
	<i>Caranx latus</i> AGASSIZ, 1829	carangue gros œil
	<i>Decapterus punctatus</i> (AGASSIZ, 1829)	?
Lutjanidae	<i>Lutjanus synagris</i> (LINNE, 1758)	sarde, ouayak
	<i>Lutjanus apodus</i> (WALBAUM, 1792)	pargue dent chien
	<i>Lutjanus mahogoni</i> (CUVIER, 1791)	sarde, vivaneau
	<i>Ocyurus chrysurus</i> (BLOCH, 1791)	sarde queue jaune
Gerreidae	<i>Gerres cinereus</i> (WALBAUM, 1792)	blanche

Pomadasyidae	<i>Anisotremus surinamensis</i> (BLOCH, 1791)	lippu
	<i>Haemulon flavolineatum</i> (DESMARET, 1823)	gorette
	<i>Haemulon sciurus</i> (SHAW, 1803)	gorette, sarde jaune
	<i>Haemulon bonariense</i> CUVIER, 1830	gorette grise
Sparidae	<i>Calamus pennatula</i> GUICHENOT, 1868	sarde à plume
	<i>Archosargus unimaculatus</i> (BLOCH, 1782)	rondeau
Mullidae	<i>Pseudupeneus maculatus</i> (BLOCH, 1793)	barbarin
	<i>Upeneus martinicus</i> CUVIER, 1829	souris
Kyphosidae	<i>Kyphosus</i> sp.	morpion, calicagou
Ephippidae	<i>Chaetodipterus faber</i> (BROUSSONNET, 1782)	portugaise
Labridae	<i>Bodianus rufus</i> (LINNE, 1758)	capitaine, carpe ?
Scaridae	<i>Sparisoma viride</i> (BONNATERRE, 1788)	perroquet
Acanthuridae	<i>Acanthurus coeruleus</i> BLOCH et SCHNEIDER, 1801	bayole
	<i>Acanthurus bahianus</i> CASTELNAU, 1855	chirurgien
Scorpaenidae	<i>Scorpaena plumieri</i> BLOCH, 1798	crapaud
Triglidae	<i>Prionotus punctatus</i> (BLOCH, 1797)	poule de mer
Dactylopteridae	<i>Dactylopterus volitans</i> (LINNE, 1758)	poule de mer
Bothidae	<i>Syacium papillosum</i> (LINNE, 1758)	sole
Balistidae	<i>Balistes vetula</i> LINNE, 1758	bourse
	<i>Melichtys niger</i> (BLOCH, 1786)	bourse noire
Monacanthidae	<i>Alutera scripta</i> (OSBESCK, 1757)	cabrit
Diodontidae	<i>Diodon histrix</i> LINNE, 1758	poisson armé, boubou
	<i>Diodon holacanthus</i> LINNE, 1758	poisson armé, boubou
Ostraciidae	<i>Lactophrys tricornis</i> (LINNE, 1758)	coffre à cornes
	<i>Lactophrys bicaudalis</i> (LINNE, 1758)	coffre zinga

Crustacés

Panuliridae	<i>Panulirus argus</i> (LATREILLE, 1804)	homard blanc
	<i>Panulirus guttatus</i> (LATREILLE, 1804)	homard bissé, brésilienne
	<i>Panulirus laevicauda</i> (LATREILLE, 1807)	homard d'indien
	<i>Palinurellus gundlachi</i> VON MARTENS, 1878	langouste
	<i>Justitia longimana</i> (MILNE EDWARDS, 1837)	homard brésilien
Scyllaridae	<i>Scyllarides aequinoctalis</i> (LUND, 1793)	savate, maman homard, Marie-carogne
	<i>Parribacus antarcticus</i> (LUND, 1793)	id.
	<i>Scyllarus nearctus</i> (LUND, 1793)	
Xanthidae	<i>Carpilius corallinus</i> (HERBST, 1783)	tou'teau